

COMMUNE DE

BEYNOST

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2023

21

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023  
Convocation du : 23 mars 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 14  
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Christine Perez, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

**Urbanisme - Foncier : Autorisation de signature d'un avenant à la promesse de vente pour l'acquisition amiable d'un tènement immobilier bâti assorti d'emplacements de stationnement extérieur, sis 6347 route de Genève, propriété de LIDL.**

Présents : Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat.

Représentés :

Caroline Terrier a donné procuration à Christine Perez  
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Harris Reneman a donné procuration à Bertrand Vermorel  
Elodie BreLOT a donné procuration à Laurence Rouquette  
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez  
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini  
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance : Annie Maciocia

Le rapporteur rappelle que par délibération 05-2021-36 du 08 juillet 2021, le Conseil Municipal a accepté d'acquérir le tènement immobilier appartenant à Lidl, cadastré section AK numéro 716 pour 27 ares et 85 centiares, situé au 6347 route de Genève à Beynost.

Le compromis de vente permettant cette acquisition a été signé le 16 juillet 2021. La durée de validité du compromis a été prorogée, par simple courrier de Lidl, jusqu'au 30 avril 2023, comme l'autorise le document.

Par arrêté du Maire en date du 20 juin 2022, le permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale a été accordé. Il a fait l'objet d'un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon par un concurrent de Lidl.

Aussi, au vu des délais d'instance et de fin de compromis, il apparait nécessaire de pouvoir signer un avenant modifiant la durée dudit compromis allant jusqu'à la purge de tout recours.

En conséquence, il est proposé de prolonger cette durée de 2 ans soit jusqu'au 30 avril 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la durée de prolongation de deux ans jusqu'au 30 avril 2025 ; d'autoriser Madame le Maire, ou tout autre personne déléguée à cet effet, à signer l'avenant au compromis de vente en lui donnant tous pouvoirs à cet effet ; de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ACCEPTE la durée de prolongation de deux ans jusqu'au 30 avril 2025,

AUTORISE Madame le Maire, ou tout autre personne déléguée à cet effet, à signer l'avenant au compromis de vente et lui donne tous pouvoirs à cet effet,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Pour le Maire empêché,  
1<sup>ère</sup> adjointe,

Christine PEREZ